

Conduire la démarche de programmation urbaine

RS6687 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	341
Formacode(s)	12512, 22269
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2029

Certificateur(s)

INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE - INGENIERIE ET ORGANISATION · SIRET : 40225042700026

ATTITUDES URBAINES · SIRET : 39875355800046

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La programmation urbaine est une démarche de projet permettant d'identifier en amont les besoins, les contraintes et les opportunités propres à une opération urbaine. Elle consiste à déterminer la vocation et la nature des usages d'un site, d'un quartier ou d'un territoire en transformation (mutation, développement, restructuration, etc.) dans le cadre d'une démarche progressiste et partenariale qui intègre à la réflexion l'ensemble des parties impliquées par l'opération, au premier rang comprenant le maître d'ouvrage qui porte l'opération.

Pour un maître d'ouvrage, la programmation urbaine est donc une première étape déterminante dans la vie d'un projet, qui va lui permettre de poser les bases, puis d'accompagner dans le temps et dans l'espace la concrétisation d'une opération urbaine ou d'aménagement. En amont, puis pendant le travail de conception qui sera confié au maître d'œuvre, la démarche de programmation va ainsi permettre de vérifier la pertinence spatiale, opérationnelle et économique de l'opération envisagée, puis de s'assurer du respect des objectifs et des contenus programmatiques préalablement définis.

Conduire une démarche de programmation urbaine signifie nourrir la réflexion d'un maître d'ouvrage, l'aider à prendre les décisions éclairées qui lui incombent tout au long de l'élaboration de l'opération, et accompagner la mise en œuvre de l'opération en tenant compte de ses contraintes, exigences et priorités d'actions. La conduite d'une démarche de programmation urbaine est devenue une compétence de plus en plus attendue chez les professionnels de l'urbain et de l'aménagement pour répondre à la complexité grandissante des situations opérationnelles (renouvellement urbain, maîtrise des coûts, impératifs environnementaux, etc...), et mieux tenir compte de la multiplicité des acteurs et parties prenantes à impliquer (habitants, porteurs de projet privés, financiers...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Repérer les différents acteurs publics et privés utiles au projet afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées à l'élaboration de l'opération urbaine.
2. Organiser une démarche progressive et partenariale en sollicitant les arbitrages nécessaires de la maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes de l'élaboration de l'opération afin de définir les contenus programmatiques de l'opération urbaine (vocation, usages, activités) avec les parties prenantes.
3. Élaborer un diagnostic synthétique et transversal en repérant les contraintes et les potentialités de l'opération urbaine afin d'identifier les dynamiques et les contraintes socio-démographiques, économiques, environnementales et urbaines à l'œuvre sur le territoire.
4. Proposer des scénarios intégrés et différenciés en prenant en compte les questions d'accessibilité universelle et de développement durable afin d'explorer la faisabilité des contenus programmatiques de l'opération urbaine avec la

maîtrise d'ouvrage et ses partenaires.

5.

Organiser le travail de la maîtrise d'œuvre urbaine dans un cadre adapté à la complexité de l'opération urbaine afin de s'assurer du respect des objectifs et des contenus programmatiques au moment de la conception spatiale et technique.

6.

Poser les bases d'une feuille de route opérationnelle (phasage, financement, montage) en tenant compte des contraintes et des priorités d'action de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires afin d'accompagner la mise en œuvre de l'opération urbaine dans l'espace et dans le temps.

7.

Intégrer une démarche de développement professionnel continu afin de questionner sa pratique et d'améliorer l'accompagnement des opérations urbaines.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification est accessible à tout professionnel de l'aménagement territorial et de l'urbanisme souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour accompagner, en interne ou en externe, les maîtrises d'ouvrage dans l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre de démarches de projets complexes et ambitieuses, tels que :

- Responsable de service ou chargé de mission au sein d'une Collectivité ;
- Architecte ou urbaniste conseil dans un CAUE, une Agence d'Urbanisme ou un EPF ;
- Chargé-e d'opération chez un aménageur, un bailleur, un promoteur, ou une SEM;
- Chef-fe de projet ou chargé d'étude dans un bureau d'études d'urbanisme ou chez un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- Architecte-urbaniste, paysagiste, maître d'œuvre exerçant en agence privée ou en libéral ;
- Conseiller en urbanisme et aménagement dans une structure publique partenaire des Collectivités accompagnant la mise en œuvre de programmes urbains complexes en France ou à l'étranger (ex : Agence Nationale du Renouvellement Urbain, Agence Française de Développement...) ;
- Etc.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 professionnels de la conduite de démarche de programmation urbaine, avec au minimum un représentant de la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) ou du SYPA (Syndicat des programmistes en aménagement et architecture).

Le jury est composé de professionnels en exercice et indépendants d'Aptitudes Urbaines. Ces jurés ne connaissent pas les candidats évalués (ni personnellement ni professionnellement) afin de garantir l'impartialité de la décision.

Un des trois membres du jury sera élu président au début de la session, et sa voix aura un rôle prépondérant en cas de désaccord entre les deux membres.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2029
Date de dernière délivrance possible	27/12/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6057

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://aptitudes-urbaines.com/le-cursus-complet-certifiant/>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6687/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	83 %
Période	10/2024 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	45 518 €
Coût moyen par dossier	7 586 €
Durée moyenne	91 h
Période	07/2024 – 09/2024
France compétences	51 %
Reste à charge titulaire	22 %
France Travail	19 %
Entreprise	9 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.